

## TRAVAUX DU CONSEIL

Réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2010

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée :

- section AB n°324 située "Haut Mont" appartenant à M. et Mme GUERIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur cette transaction.

### VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur JOULAIN donne lecture des subventions étudiées par la commission finances :

- A.D.M.R. ....289 €
- APE Ecole Publique .....1 353 €
- APEL Ecole Privée .....1 353 €
- Amis Réunis .....351 €
- Arbre de Noël des Ecoles .....500 € (provision)
- Ass. Avenir (Cantine) .....5 000 € (provision)
- Bibliothèque .....515 €
- Centre Social et Culturel .....3 000 € (provision)
- Comite des Loisirs . . . . .351 €
- Conf. "Bien Faye du Layon" .177 €
- Echo Musical . . . . .2 575 €
- Espérance Basket . . . . .873 €
- Football Club du Layon . . . .541 €
- Donneurs de Sang . . . . .48 €
- Garderie périscolaire . . . .1 000 € (provision)
- Théâtre l'Arlequin . . . . .437 €

Après en avoir délibéré et vote à bulletin secret, le conseil municipal décide par 15 oui d'inscrire ces montants au budget primitif 2010.

### PARTICIPATION CHARGES SCOLAIRES DE MOZÉ SUR LOUET

Le Maire soumet au Conseil municipal le courrier transmis par le Maire de MOZÉ SUR LOUET qui sollicite une participation financière aux charges scolaires pour des élèves domiciliés à FAYE D'ANJOU et scolarisés à MOZÉ SUR LOUET (Ecole Privée).

Considérant que la commune possède toutes les structures nécessaires à la scolarisation des enfants de FAYE D'ANJOU, le Conseil municipal refuse à l'unanimité de verser une participation financière à la commune de MOZÉ SUR LOUET.

### ZONE ARTISANALE : ACQUISITION DE TERRAIN

Considérant la nécessité d'acquérir les terrains en vue de la création de la zone artisanale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à bulletin secret (15 oui), décide l'acquisition de la parcelle G 559 "la Minée" d'une superficie de 76 ares 02 appartenant à M. et Mme Jean MARTINEAU et fixe le prix à 2,50 € le m<sup>2</sup>. Les frais notariés seront à la charge de la commune et le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette transaction.

## **VALORISATION DES BOUES DE LA STATION : CONVENTION D'ÉPANDAGE**

Monsieur le Maire fait part que l'étude de valorisation des boues de la station d'épuration du bourg est arrivée à la phase de l'épandage. Les boues seront épandues sur des terrains de l'EARL MENARD-BRETAULT au lieu-dit "Vallet". Il précise qu'une convention entre la commune et l'EARL MENARD-BRETAULT doit être signée. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention et délibère, autorise le Maire a signer ladite convention.

## **ACQUISITION BATIMENT SUPÉRETTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'annonce de candidature est en parution via la Chambre de Commerce et des candidats sont en attente. Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'acquisition du bâtiment, seule possibilité pour maintenir ce commerce. Apres en avoir délibère et vote a bulletin secret, le conseil municipal, par 15 oui, décide l'acquisition du bâtiment et charge le Maire de rencontrer M. et Mme GUEFFIER pour définir le montant.

## **CONTRAT TERRITOIRE**

Dans le cadre du contrat de territoire signe entre le Conseil Générale et la Communauté de Communes, la commune s'est inscrite au volet d'appel a projet pour mener une réflexion des futures zones a urbaniser.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une première rencontre a eu lieu avec le Conseil Générale, la SODEMEL et le CAUE pour exposer le déroulement de cette phase.

## **CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE (CLIC) ESPACE INFO POUR LES AINÉS**

Afin de renforcer les liens et faciliter la circulation de l'information, le Conseil municipal a nomme deux élus : Dominique NORMANDIN et Françoise NOUTEAU, plus un agent administratif : Nicole BLANVILLAIN.